



Le Cerema s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

Le Cerema est l'établissement de référence pour développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

Il propose une expertise unique dans les domaines de la mobilité, des infrastructures de transport, de l'urbanisme et de la construction, de la préservation des ressources, de la prévention des risques, de la sécurité routière et maritime.

Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires, il apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques tant au niveau national que local.

Il intervient en appui direct auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises, il développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes et contribue ainsi, par son action

quotidienne auprès de ces bénéficiaires, à l'atteinte des objectifs collectifs de la transition énergétique.

Fort de plus de 2800 agents sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'une connaissance historique des problématiques et contextes locaux, le Cerema est résolument engagé dans le défi du développement durable des territoires, pour élaborer les politiques publiques de demain.

Le Cerema, établissement public placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires, se veut exemplaire pour assurer la transition énergétique et écologique et participer pleinement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie et favoriser les énergies renouvelables.

Le site du Cerema situé sur le territoire de la métropole de Rouen compte 20 hectares et plus de 200 agents.

De nombreuses actions en matière de transition écologique ont été engagées depuis plusieurs années :

- *Efficacité Énergétique des bâtiments :*
 - *Etude et mise en œuvre d'un système de régulation et gestion technique des bâtiments (fourniture et pose de compteurs et d'une « Gestion technique de bâtiment »);*
 - *Remplacement d'une chaudière et réalisation d'une étude d'optimisation énergétique d'une chaufferie ;*
 - *Réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments.*

- *Déchets/matière :*
 - *Mise en place d'un système d'enlèvement et de traitement des déchets du site*

- *Mobilité transport :*
 - *Signature d'une convention pour la mise en œuvre du plan de déplacements d'entreprise/d'administration entre la Métropole, la société des Transports en commun de l'Agglomération Rouennaise et les Transports en commun de l'Agglomération Elbeuvienne ;*
 - *Mise en place d'un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liés au transport : remboursement de la part employeur pour les abonnements en transports collectifs, incitation au développement du covoiturage et à l'utilisation des transports en commun, mise à disposition d'une flotte de vélos électriques et*

- pliants, formations à l'éco-conduite, optimisation de la flotte de véhicules, développement du recours aux vidéo-conférences ;*
- *Mise en place d'une première campagne test de télétravail (19 agents concernés);*
- *Mise en place d'un aménagement piétons visant à faciliter l'utilisation des transports en commun via le passage sur le parking du Zénith (accès au terminus F1 et T4 à terme)*
- *Balisage de la traversée du bois du chêne-à-leu (en lien avec la ville de Grand-Quevilly) visant à faciliter le rabattement sur le réseau du métro (terminus Georges Braque)*
- *Mise en place d'actions de communication et sensibilisation des agents du Cerema, au bénéfice également de tous les organismes localisés sur le site, sur la mobilité propre et active , notamment lors de la Semaine européenne de la mobilité*
- *Biodiversité :*
 - *Réalisation d'un diagnostic sanitaire du patrimoine arboré du site avec l'élaboration d'un plan triennal d'intervention ;*
 - *Entretien des espaces avec une prise en compte des enjeux environnementaux : fauchage tardif, réduction des emprises fauchées, préservation d'espèces protégées ;*
 - *Installation et entretien d'une ruche sur le site ;*
 - *Suivi faunistique grâce à l'intervention de la Ligue de protection des oiseaux (LPO).*
- *Divers :*
 - *Impression de documents sur des supports papiers contenant des fibres issues de forêts gérées durablement (FSC®, PEFC)*

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,
 Considérant les motivations du Cerema Normandie Centre et les actions qu'il a déjà mises en place,
 Le Cerema Normandie Centre s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Jérôme WABINSKI, directeur territorial, représentant légal du Cerema Normandie Centre , domicilié 10 Chemin de la Poudrière CS 90245 -76 121 Le Grand Quevilly CEDEX , m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par les actions suivantes :

- *Efficacité Énergétique des bâtiments :*
 - *Poursuite des démarches engagées afin de réduire les consommations d'énergie :*
 - *Optimisation énergétique des chaufferies et de la régulation en 2019 ;*

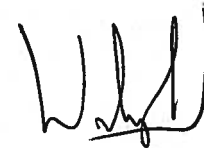
- *Fourniture et pose d'éclairage LED basse consommation dans les circulations des bâtiments, les cages d'escalier et pour l'éclairage extérieur du site ;*
- *Travaux de réfection d'un bâtiment avec la mise en œuvre d'un isolant en façade, remplacement des menuiseries, pour diminuer l'empreinte carbone lié au chauffage*
- *Déchets/matière :*
 - *Signature d'un accord cadre portant sur l'enlèvement sélectif et le traitement des déchets de la Direction territoriale Normandie Centre sur son site de Grand Quevilly (Tri sélectif) : 2019/2020/2021 et 2022 ;*
 - *Accompagnement et sensibilisation des agents sur le tri sélectif, mise en place de points de collecte dans les bâtiments.*
- *Mobilité transport :*
 - *Reconduction de la convention du Plan de déplacement d'entreprise pour une durée totale de 5 an ;*
 - *Facilitation de l'accès des personnels au terminus T4 (reconduction de la convention Zénith avec la métropole)*
 - *Fourniture et pose d'une borne de recharge et achat d'un véhicule électrique ;*
 - *Réduction et rajeunissement de la flotte de véhicules pour réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre ;*
 - *Consolidation de l'indemnité kilométrique vélo (14 bénéficiaires en 2018 lors de la phase de test) ;*
 - *Mise en place de douches pour faciliter les mobilités actives ;*
 - *Poursuite du développement du télétravail pour limiter les déplacements domicile/travail (une dizaine de nouveaux bénéficiaires à compter de début 2019)*
 - *Poursuite de l'équipement en visio-conférences comme substitution aux déplacements et réunions en présentiel*
 - *Engagement d'une démarche visant à mieux responsabiliser les services sur leurs déplacements motorisés (report modal)*
- *Biodiversité :*
 - *Poursuite de la gestion extensive des espaces naturels du site (dont espaces arborés pièges à carbone)*
- *Optimisation patrimoine bâti et empreinte foncière :*
 - *Densification des locaux sur le site et recherche des possibilités d'accueil de nouveaux services dans les locaux libérés contribuant à une optimisation des espaces et des consommations de fluides et limitant la consommation de foncier*

- *Mise à disposition de salles auprès des services de l'Etat pour leurs réunions impliquant une participation en voiture depuis les différents sites de la région, pour limiter les trajets vers le centre-ville de l'agglomération (« salle de réunion relais »)*
- *Numérique :*
 - *Achat de matériels informatiques moins énergivore (labellisés « Energy star »).*
- *Divers :*
 - *mise en place d'éco gestes (mousseurs sur robinet, campagne de sensibilisation sur les économies d'énergie, indicateur de consommations de consommables informatiques dont papier, etc.) ;*
 - *introduction de clauses environnementales dans la convention de gestion du restaurant administratif du site, visant à développer le recours aux fournisseurs locaux et aux produits biologiques*

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer à la coalition Mobilité des individus.

 J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement.

Fait à Le Grand-Quevilly, le 22/11/2018



Le directeur territorial

